

## Communiqué de presse

Berne, le 17 octobre 2024

# L'UTP demande une augmentation du crédit fédéral pour le TRV de 210 millions de francs

**Le Conseil fédéral prévoit d'octroyer un crédit d'engagement de 3,496 milliards de francs pour l'indemnisation des prestations du trafic régional voyageurs (TRV) pour la période 2026-2028, soit 350 millions de francs de moins que le montant calculé l'année passée par l'Office fédéral des transports (OFT) et la branche des transports publics. Compte tenu des nombreux défis, notamment liés à la politique climatique, ce crédit d'engagement est nettement trop bas. Dans sa réponse à la consultation, l'UTP demande donc que le montant de l'indemnisation prévue par le Conseil fédéral soit relevé de 210 millions de francs.**

Les attentes de la Confédération, des cantons et de la clientèle envers les transports publics, et donc en grande partie envers le TRV, sont très élevées: non seulement il faut assurer une offre de qualité irréprochable et la renforcer, mais il s'agit aussi d'augmenter la part modale des transports publics, de décarboner les transports publics routiers et de contribuer ainsi de manière significative à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse. Compte tenu de ces défis, le montant du crédit d'engagement pour le TRV prévu par le Conseil fédéral pour la période 2026-2028 est bien trop bas.

### Le Conseil fédéral se fonde sur des hypothèses trop optimistes

Dans sa [prise de position](#) sur le financement à moyen terme du trafic régional voyageurs et du trafic local, publiée en juin 2024, l'UTP a clairement présenté l'évolution des coûts dans le TRV et le trafic local. Le Conseil fédéral se fonde sur des hypothèses trop optimistes en ce qui concerne l'évolution des coûts. Les dernières estimations internes à la branche montrent que la nécessité d'un crédit de 3,849 milliards de francs, établie par l'OFT en automne 2023, n'a pas fondamentalement changé depuis.

Ce document indique également qu'il faut tabler sur une hausse des coûts d'environ 6 % par année. Enfin, le potentiel d'économie et de priorisation pour la période 2026-2028 est nettement plus faible que ce qui est estimé dans le rapport explicatif du Conseil fédéral. Étant donné que de nombreuses décisions (de commanditaires) pertinentes ont déjà été prises, une annulation des commandes (p. ex. de matériel roulant) n'est plus possible.

### L'offre de transports publics n'a pas pu être étoffée comme prévu

En pleine croissance, la Suisse a toujours plus besoin de transports publics. Si le montant du crédit d'engagement de la Confédération n'est pas relevé, les améliorations de l'offre de transports publics et les investissements nécessaires déjà prévus devront être abandonnés, et l'électrification des transports publics routiers devra être repoussée. L'UTP rejette fermement cette option, dénuée de tout sens.

L'UTP propose donc que la Confédération relève le montant du crédit en faveur du TRV de 210 millions de francs pour la période 2026-2028. Cette augmentation modérée est nécessaire pour que les transports publics puissent effectivement assurer leurs prestations et répondre ainsi aux attentes de la clientèle et des commanditaires.

---

**Pour tout renseignement supplémentaire**

Ueli Stückelberger, directeur de l'UTP | 031 359 23 35 | 079 613 77 01

Bruno Galliker, porte-parole de l'UTP pour la Suisse romande | 031 359 23 38

Valentin Abbet, porte-parole de l'UTP pour la Suisse romande | 031 359 23 46

Michelle Abbet, porte-parole de l'UTP pour la Suisse romande | 031 359 23 48